CITIES

Elections municipales : les travers de la « démocratie du sommeil »

Lors de ce scrutin local, les électeurs votent là où ils dorment, mais leur commune de résidence ne couvre pas tout le territoire de leur vie de citoyens.

Par Laetitia Van Eeckhout • Publié le 16 juin 2020 à 11h16

Article réservé aux abonnés



Le quartier de la Défense. « Soixante-quatre pour cent des actifs votent dans la commune où ils résident, mais travaillent dans une autre », selon le sociologue Jean Viard. SIME / PHOTONONSTOP

Sarah et Thomas, 35 ans chacun, habitent Vanves (Hauts-de-Seine), dans la petite couronne sud parisienne. L'un et l'autre travaillent dans une autre commune de la banlieue. Elle, consultante, se rend chaque jour en métro à la Défense, côté Courbevoie. Ce qui lui permet d'aller déjeuner avec ses collègues hors de l'esplanade du quartier d'affaires, « dans un vrai quartier ». Quant à Thomas, urbaniste, il rejoint son bureau au pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt à vélo, bien que le trajet ne soit pas toujours des plus agréables. « Si on veut faire au plus court, le trajet n'est pas adapté au vélo, reconnaît-il. Il n'y a pas de continuité dans les pistes cyclables. »

Selon l'Insee, 742 000 personnes vivent et travaillent dans la capitale, mais 1 060 000 viennent de l'extérieur y travailler

Avec l'urbanisation croissante, les trajets domicile-travail ne cessent de s'allonger. Nombre de villes voient leurs quartiers, au cours de la journée, changer profondément au rythme des migrations quotidiennes des populations. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 742 000 personnes vivent et travaillent dans la capitale, mais 1 060 000 viennent de l'extérieur y travailler. Idem à Lille où 117 000 personnes grossissent les rangs des actifs résidant et travaillant dans la ville (50 000). Même à Nancy, les travailleurs n'habitant pas la ville (43 700) sont

près de deux fois plus nombreux que ceux qui y résident et y travaillent (22 600).

A ces chiffres il convient d'ajouter les autres motifs de déplacement. « Tout comme les non-actifs, les actifs se déplacent pour faire des achats, aller au cinéma, rendre visite à un proche, poursuivre des études, etc., il faut en tenir compte : eux aussi profitent des infrastructures d'une ville qui n'est pas leur commune de résidence », relève Julie Vallée, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Au sein du laboratoire Géographie-Cités, elle a mis au point un outil interactif de géovisualisation de la population, Mobiliscope, qui montre comment la composition sociale des quartiers évolue au fil des heures de la journée, dans vingt-trois agglomérations françaises et six canadiennes.

Exemple : Mondeville, commune mitoyenne de Caen, compte 8 000 personnes la nuit, alors qu'en pleine journée la population présente peut atteindre jusqu'à 15 000 personnes. Et parmi ces dernières, 10 500 n'y résident pas et viennent y travailler ou faire des courses, attirées par la zone commerciale de la commune.

« Multi-appartenance » territoriale

« Cette mobilité croissante change profondément le rapport au territoire, souligne l'économiste Laurent Davezies. Le temps n'est plus celui où les voisins étaient aussi les collègues de travail, les amis, etc. Désormais, nous vivons presque tous, à des degrés divers, dans la "multi-appartenance" territoriale. Et cela pose un grand défi pour la démocratie urbaine. Car l'élu d'une commune représente les seules populations qui y résident. » Une réalité que le sociologue Jean Viard qualifie de « démocratie du sommeil ». Autrement dit : les gens votent là où ils dorment.

« Soixante-quatre pour cent des actifs votent dans la commune où ils résident mais travaillent dans une autre », explique le sociologue, qui dénonce depuis plusieurs années une « démocratie locale vidée de son contenu ». « Ces personnes qui se rendent la journée dans une autre commune n'ont pas de représentation politique au sein de cette dernière. Ils n'existent pas. » Résultat, lors des élections municipales, les débats ne portent que sur le bruit, la sécurité, l'école, observe Jean Viard. Et très peu, voire jamais, sur l'intégration des communes périphériques, ni sur le développement économique.

Il en va de même pour les salariés qui viennent travailler huit heures par jour dans une ville et n'ont pas leur mot à dire sur les aménagements de son espace. Comment par exemple le projet de rénovation de la gare du Nord – grand lieu de pénétration dans la capitale –, peut-il faire l'objet d'une consultation des seuls Parisiens alors que 700 000 personnes y transitent matin, midi et soir ?, interroge le sociologue.

Elargir le périmètre de la démocratie locale

Pourtant, témoigne Corinne, qui habite à Malakoff, dans les Hauts-de-Seine, et travaille dans un laboratoire pharmaceutique à Boulogne-Billancourt, « quand on travaille dans une commune autre que celle où on habite, on peut aussi avoir des remarques à faire. Ne serait-ce que sur les changements de circulation, les salariés des entreprises pourraient être consultés, surtout quand, comme ici, la sortie du quartier d'affaires est un véritable goulot d'étranglement chaque soir. »

Pour remédier aux biais de cette « démocratie du sommeil », Laurent Davezies comme Jean Viard plaident pour un élargissement du périmètre de la démocratie locale aux intercommunalités, lesquelles ont justement été créées pour davantage correspondre au bassin de vie des habitants. « On ne trouvera jamais le périmètre parfait – il y aura toujours des gens vivants à l'extérieur. Mais au moins la part de ceux qui vivent et travaillent au sein d'une même intercommunalité sera plus importante », souligne Laurent Davezies.

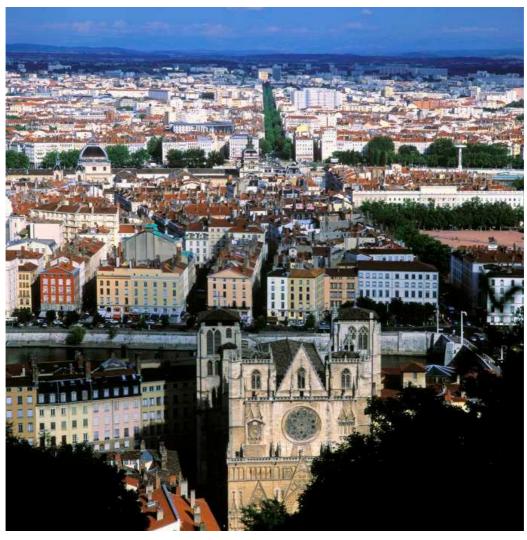
Un premier pas a déjà été franchi en ce sens à Lyon, où les conseillers métropolitains vont être élus, à l'instar des conseillers municipaux, au suffrage universel direct pour une durée de six ans. Alors que partout ailleurs les conseillers communautaires sont encore issus des rangs des élus municipaux.

Décisions prises dans l'opacité

Lors de la campagne électorale lyonnaise, Eric Charmes, directeur du laboratoire de Recherches interdisciplinaires ville, espace, société (Rives) de l'université de Lyon, a pu noter « un changement

majeur : dans le programme d'un certain nombre de candidats à la métropole figurent enfin des projets de transport débordant la ville-centre, observe-t-il. Jusqu'ici, comme ailleurs, les décisions en matière de mobilité étaient prises dans l'opacité, sans en référer aux citoyens, à partir de considérations surtout techniques, sans véritable débat politique. Or, c'est une question essentielle. »

Ce spécialiste du périurbain se félicite aussi que le logement, question cruciale, commence à être pensé à l'échelle de la métropole lyonnaise : « Il ne s'agit plus forcément de densifier le centre, mais de voir comment les communes périphériques peuvent accueillir de nouveaux habitants en développant des infrastructures. »



Lyon va élire ses conseillers métropolitains au suffrage universel : une exception. ALBERTO BISCARO / SIME /PHOTONONSTOP

Si, pour tous, les enjeux urbains appellent à faire des intercommunalités de vrais territoires démocratiques, il n'en reste pas moins « indispensable de maintenir l'échelle de proximité de la commune », affirme le philosophe de l'urbain Thierry Paquot. « Le mouvement des "gilets jaunes" a rappelé ce besoin d'une action publique de proximité, abonde Eric Charmes. Tout l'enjeu est d'arriver à un équilibre entre la démocratie communale et la démocratie à une échelle plus large. »

La place de la nature, le choix des équipements publics de proximité, l'organisation des temporalités dont les horaires des services publics, les mobilités douces et leur circulation dans la ville constituent autant de « sujets très locaux », qui, souligne Thierry Paquot, « appellent un dialogue, une écoute des citoyens usagers pour pleinement s'appuyer sur leurs attentes ».

¶ Ce texte est paru dans la newsletter **Cities** du *Monde*. Vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien.

Laetitia Van Eeckhout